

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice 2022			Exercice 2021
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises		1 298 155 229	324 093 309	1 622 248 538	1 312 247 643
Production vendue	Biens				
	Services	57 309 351	115 311 862	172 621 213	156 538 274
Chiffres d'affaires nets		1 355 464 580	439 405 170	1 794 869 750	1 468 785 917
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation				17 560 268	7 592 883
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				39 453 532	39 414 013
Autres produits				224 248 082	170 057 428
Total des produits d'exploitation (I)				2 076 131 632	1 685 850 241
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				947 772 430	779 918 557
Variation de stock (marchandises)				-8 767 322	-16 050 082
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				16 601 314	11 958 010
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				-843 870	2 102 667
Autres achats et charges externes				522 274 625	446 585 508
Impôts, taxes et versements assimilés				18 182 450	15 835 751
Salaires et traitements				198 759 815	168 839 879
Charges sociales				76 953 619	63 730 766
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements		54 527 045	59 436 539
		- dotations aux provisions		12 334 297	6 271 409
	Sur actif circulant	: dotations aux provisions		25 914 351	18 833 544
	Pour risques et charges	: dotations aux provisions		22 198 979	13 599 432
Autres charges				9 395 751	4 109 922
Total des charges d'exploitation (II)				1 895 303 486	1 575 171 903
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				180 828 146	110 678 338
Bénéfice attribué ou perte transférée			(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré			(IV)		
Produits financiers de participations				56 390 606	42 332 700
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				2 581 611	156 476
Autres intérêts et produits assimilés				937 340	451 393
Reprises sur provisions et transferts de charges				1 032 803	182 158
Différences positives de change				56 367 183	3 417 103
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)				117 309 543	46 539 830
Dotations financières aux amortissements et provisions				737 277	165 998 024
Intérêts et charges assimilés				5 202 371	210 499
Différences négatives de change				48 834 342	5 038 147
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)				54 773 991	171 246 669
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				62 535 552	-124 708 839
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				243 363 698	-14 028 501
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					413 096
Produits exceptionnels sur opérations en capital				212 912 941	222 400
Reprises sur provisions et transferts de charges				24 746 294	31 676 280
Total des produits exceptionnels (VII)				237 659 235	32 311 775
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				89 740	145 942
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				331 678 325	229 992
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				45 052 995	27 654 699
Total des charges exceptionnelles (VIII)				376 821 060	28 030 633
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				-139 161 825	4 281 142
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	13 761 361	8 763 274
Impôts sur les bénéfices			(X)	44 373 371	29 614 761
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				2 431 100 410	1 764 701 846
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				2 385 033 270	1 812 827 241
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)				46 067 141	-48 125 394



Certifié conforme par
le Président

BILAN - ACTIF		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amortiss. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé	(I)				
Frais d'établissement		3 830	3 830	0	
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires		244 353 542	153 855 695	90 497 846	83 871 775
Fonds commercial		155 296 312	5 213 322	150 082 990	156 149 791
Autres immobilisations incorporelles		9 125 531	0	9 125 531	7 106 141
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		9 144		9 144	
TOTAL Immobilisations incorporelles		408 788 358	159 072 847	249 715 511	247 127 708
Terrains			0	-0	
Constructions		222 149 130	166 114 884	36 034 246	43 219 560
Installations techniques, matériel et outillage industriels		59 896 842	49 479 062	10 417 781	7 550 828
Autres immobilisations corporelles		125 351 860	106 341 953	19 009 907	18 717 400
Immobilisations en cours		2 778 421		2 778 421	2 551 148
Avances et acomptes		261 798		261 798	297 044
TOTAL Immobilisations corporelles		410 438 051	341 935 899	68 502 152	72 335 981
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					
Autres participations		726 044 404	132 399 007	593 645 397	593 479 148
Créances rattachées à des participations		4 279 452		4 279 452	1 869 925
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		10 075 404		10 075 404	9 754 400
TOTAL Immobilisations financières		740 399 260	132 399 007	608 000 253	605 103 473
TOTAL (II)		1 559 625 670	633 407 754	926 217 916	924 567 162
Matières premières, approvisionnements		6 250 954	814 948	5 436 006	4 804 049
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis		0		0	
Marchandises		235 127 281	23 977 479	211 149 801	209 446 683
TOTAL Stocks		241 378 234	24 792 427	216 585 807	214 250 732
Avances et acomptes versés sur commandes		1 024 434		1 024 434	1 548 385
Clients et comptes rattachés		159 705 187	704 396	159 000 791	147 055 427
Autres créances		161 813 749	669 905	161 143 843	153 008 802
Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL Créances		321 518 935	1 374 301	320 144 634	300 064 229
Valeurs mobilières de placement	Dont actions propres :				
Disponibilités		24 679 178		24 679 178	13 623 618
TOTAL Trésorerie		24 679 178		24 679 178	13 623 618
Charges constatées d'avance		6 372 956		6 372 956	6 945 628
TOTAL (III)		594 973 738	26 166 729	568 807 009	536 432 591
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)				
Primes de remboursement des obligations	(V)				
Ecart de conversion actif	(VI)	2 037 680		2 037 680	305 550
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		2 156 637 088	659 574 482	1 497 062 606	1 461 305 302

Certifié conforme par le
Président



BILAN - PASSIF		31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	(Dont versé : 78 256 500)	78 256 500	78 256 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		185 096 578	185 096 578
Ecart de réévaluation	(Dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		7 825 650	7 825 650
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :)	0	
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants :)	32 968 235	32 968 235
TOTAL réserves		40 793 885	40 793 885
Report à nouveau		134 317 029	272 442 423
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		46 067 141	-48 125 394
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		67 176 421	66 325 452
TOTAL (I)		551 707 554	594 789 445
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques		33 347 988	14 525 933
Provisions pour charges		14 993 772	11 280 909
TOTAL (III)		48 341 760	25 806 842
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		204 654	205 623
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs :)	385 840 662	429 123 229
TOTAL dettes financières		386 045 316	429 328 852
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		312 442 661	244 226 659
Dettes fiscales et sociales		114 656 946	85 255 793
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		29 426 522	24 134 178
Autres dettes		44 545 939	45 176 878
TOTAL dettes d'exploitation		501 072 067	398 793 508
Produits constatés d'avance		9 662 327	11 354 668
TOTAL (IV)		896 779 710	839 477 028
Ecart de conversion passif	(V)	233 581	1 231 988
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)		1 497 062 606	1 461 305 302

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

Certificées conformes par le
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke on the left side.

Sephora exerce pour son propre compte une activité de création et d'exploitation de magasins de vente de tous produits et articles de beauté, de parfumerie et de soins corporels.

Sephora exerce aussi pour le compte de ses filiales, une activité de gestion de marque, de création, de services liés à la distribution de tous produits de parfumerie et de cosmétiques. Le chiffre d'affaires est reconnu lors de la vente.

Sephora est une société du groupe LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON.

A – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

▪ Développement de la société :

Sephora a poursuivi, au cours de l'année 2022, son propre développement en France et à l'étranger en soutenant ses filiales.

Les faits caractéristiques intervenus au cours de l'année 2022 sont les suivants :

- Poursuite de la rationalisation du réseau France, avec l'ouverture de 2 nouveaux magasins, et la fermeture de 13 magasins existants.
- Cession de la filiale en Russie (Ile de Beauté)

▪ Evolution et perspectives d'avenir :

Le premier trimestre 2023 est toujours porté par une belle dynamique, avec une croissance de l'ordre de +30% en Europe. Les autres régions performant toujours très bien également, et l'on note le rapide rattrapage de la Chine, sortie de la politique zéro Covid. Si cet environnement porteur se maintient, les objectifs fixés pour 2023 devraient être largement atteints.

B – PRINCIPES ET REGLES COMPTABLES :

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2014-03, modifié par le règlement ANC 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les méthodes comptables appliquées au titre de l'exercice comptable 2022 sont identiques à celles de l'exercice 2021.

IMMOBILISATIONS :

Les éléments d'actif immobilisé apportés à l'occasion des opérations de fusion ont été inscrits dans les comptes de la société absorbante en reprenant les valeurs figurant au bilan des sociétés absorbées (prix de revient d'origine, amortissements pratiqués, provisions pour dépréciation). Les amortissements ont continué à être calculés d'après les valeurs d'origine figurant au bilan des sociétés absorbées.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les droits de marque, les fonds de commerce acquis, ne sont pas amortis car protégés juridiquement, ils sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition.

Les logiciels informatiques sont amortis sur le mode linéaire sur une période de 1 à 7 ans. Un amortissement dérogatoire est constaté pour les biens éligibles en résultat exceptionnel.

Les immobilisations incorporelles libellées sous la mention « Fonds Commercial » correspondent à :

- Des fonds de commerce pour 112.196 K€
Dans ce montant figure l'allocation du mali technique constaté en 2004 lors de l'absorption de Sephora France par Sephora S.A. à hauteur de 88.193 K€. Ce mali technique est considéré comme assimilable à un fonds de commerce dont la durée d'utilisation est non limitée.
- Des droits au bail pour 43.100 K€

Un test de dépréciation systématique est réalisé au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur, sur les fonds de commerce et les droits au bail.

La valeur comptable des magasins est comparée à leur valeur d'utilité déterminée sur la base des cash-flows générés par son activité. Si pour un magasin donné, ces cash-flows sont négatifs, et s'il n'est pas couvert par d'autres magasins bénéficiaires sur la même zone de chalandise, alors une dépréciation du fonds de commerce est comptabilisée.

Sur la base des tests mis en œuvre à la clôture des comptes de l'exercice 2022, aucun fonds de commerce n'a été déprécié.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire sur les durées suivantes :

INTITULE	DUREES
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements	5 à 10 ans
Installations, matériels, outillages	5 ans
Matériel de bureau informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	5 ans et 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans

Une provision pour dépréciation des immobilisations corporelles est constituée dès lors qu'apparaît une perte probable. C'est le cas lorsque des opérations de relocalisation et de rénovation connues au moment de l'arrêt des comptes vont conduire à passer en perte des immobilisations pour leur valeur nette comptable.

Dans cette hypothèse, une provision est comptabilisée à hauteur de 100% de cette valeur nette comptable. Au 31/12/2022, cette provision s'élève à 5.472 K€ (contre 3.396 K€ fin 2021).

Une provision pour remise en état des magasins est constituée dès lors qu'une clause du bail le prévoit, et ce, pour couvrir les coûts inhérents aux travaux permettant de restituer au bailleur le local en l'état initial, sur la base d'un coût moyen au m2.

Cette provision est actualisée chaque année.

Au 31/12/2022, cette provision s'élève à 5.035 K€ (contre 6.063 K€ fin 2021).

1.3 Titres de participation

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage est calculée, soit à partir de l'actualisation des flux futurs de trésorerie soit en fonction de la situation nette de la filiale.

Lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'entrée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Les coûts d'acquisition sont amortis sur une durée de 5 ans par la constatation d'amortissements dérogatoires.

1.4 Tableau des filiales et participations

Montants exprimés en milliers d'euros

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2022		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
Filiales (détenues à + 50%)										
SEPHORA ASIA PTE LTD	62 938	41 555	100,00%	56 281	56 281	0	0	0	-8 515	0
SEPHORA PORTUGAL PERFUMERIA LDA	5 000	-1 776	100,00%	11 264	11 264	2 006	0	41 515	-85	0
SEPHORA POLSKA SP ZOO	10 682	3 181	100,00%	30 397	30 397	0	0	159 276	6 471	2 135
SEPHORA GREECE SA	45 136	-25 436	100,00%	76 154	76 154	0	0	54 108	6 299	0
SEPHORA SRO (Rép. Tchèque)	2 621	-1 701	100,00%	2 120	2 120	0	0	45 624	1 367	0
DOTCOM GROUP COMERCIO DE PRESENTES	7 117	583	100,00%	132 399	0	0	0	45 120	-8 005	0
BEAUTY IN MOTION SDN BDH (Malaisie)	1 916	-1 805	100,00%	2 019	2 019	0	0	75 179	2 550	0
SEPHORA SWEDEN AB	6 173	-3 333	100,00%	7 667	7 667	0	0	29 856	290	0
SEPHORA AUSTRALIA PTY LTD	1 274	-19 516	100,00%	1 389	1 389	0	0	161 801	-14 127	0
SEPHORA DANMARK APS	10 056	-12 862	100,00%	10 025	10 025	0	0	16 775	-663	0
SEPHORA SWITZERLAND SA	2 539	-2 768	100,00%	2 301	2 301	0	0	39 746	465	0
S+ SAS	40	1 951	100,00%	40	40	0	0	246 813	8 397	3 520
SEPHORA LUXEMBOURG SARL	12	-905	100,00%	13	13	1 726	0	13 133	958	0
SEPHORA KOSMETIC A.S	8 095	-4 562	100,00%	43 190	43 190	0	0	105 986	14 146	0
JSC - ILE DE BEAUTE	0	0	0,00%	0	0	0	0	38 253	0	0
SEPHORA GERMANY GMBH	2 725	-49 148	100,00%	2 725	2 725	0	0	83 807	-14 735	0
SEPHORA MONACO SAM	150	-1 047	98,67%	150	150	497	0	7 181	1 110	736
PT SEPHORA INDONESIA	176	-33	99,00%	227	227	0	0	6 037	-5	0
SEPHORA HONG KONG LTD	0	-15 380	100,00%	0	0	0	0	23 393	-6 159	0
SEPHORA NEW ZEALAND LTD	2 947	-5 557	100,00%	2 967	2 967	0	0	15 123	-4 288	0
SEPHORA KOREA LTD	19 478	-27 678	100,00%	19 772	19 772	17 033	0	10 073	-15 195	0
SEPHORA COSMETICS ROMANIA SA	97	-1 581	100,00%	42 998	42 998	0	0	76 078	7 475	8 724
SEPHORA BULGARIA EOOD	652	2 277	100,00%	8 700	8 700	0	0	6 227	340	0
SEPHORA COSMETICS DOO	204	738	100,00%	7 724	7 724	851	0	12 130	901	0
SEPHORA MOYEN ORIENT SA	406	1 534	70,00%	63 994	63 994	0	0	0	92 199	43 140
SEPHORA MEXICO SRLCV	13 198	-7 164	82,35%	15 843	15 843	0	0	85 512	1 940	0
FEELUNIQUE HOLDING LTD	107 602	-111 288	100,00%	142 454	142 454	8 069	0	114 743	-8 706	0
Participations détenues entre 10 et 50%										
SEPHORA SINGAPORE PTE LTD	3 007	-5 507	40,00%	1 188	1 188	0	0	114 243	1 264	28 407
LVMH IBERIA SL	0	0	17,11%	42 045	42 045	0	0	0	113	8 037

Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication	Capital	Capitaux propres autres que le capital et l'exercice	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2022		Prêts et avances consentis par la société et non encore	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société
Filiales françaises (ensemble)	0	0	0,00%	0	0	0	0	0	0	0
Filiales étrangères (ensemble)	9 774	-20 917	0,00%	0	0	0	0	47 446	-3 654	0

2. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Conformément aux contrats de ventes, les créances sont principalement constatées à l'expédition.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable.

Les créances échues depuis plus de 6 mois et moins de 1 an sont dépréciées à hauteur de 50 %, entre 1 an et 18 mois pour 75 % et au-delà de 18 mois pour 100%.

3. STOCKS

Les stocks de marchandises sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Le coût d'achat moyen pondéré inclut le coût d'achat des produits diminué des remises sur factures auxquels s'ajoutent les frais d'approche.

Une provision pour dépréciation est calculée sur cette valeur des stocks diminuée des RFA en stock.

A fin décembre 2022, cette provision est constituée en fonction :

- du délai de rotation sur les produits « actifs »,
- des dates d'entrée en stock pour les « Nouveautés » et les « One Shot » (produits événementiels)
- des dates d'inactivation pour les « inactifs » (produits retirés de la vente et non repris par les fournisseurs).

Pour les produits « Nouveautés », la provision pour dépréciation est constituée selon la règle suivante :

- Taux de 1% pour les produits entrés entre 0 et 3 mois,
- Taux de 5% pour les produits entrés entre 3 mois et 6 mois.
- Taux de 10% pour les produits entrés entre 6 mois et 12 mois,

Pour les produits « actifs », les taux appliqués sont les suivants :

- Taux de 1% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 0 et 12 mois
- Taux de 10% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 12 et 18 mois
- Taux de 15% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 18 et 24 mois
- Taux de 30% pour les produits avec un délai de rotation supérieur à 24 mois.

Pour les produits « One shot », la provision pour dépréciation est constituée selon la règle suivante :

- Taux de 1% pour les produits entrés entre 0 et 3 mois,
- Taux de 10% pour les produits entrés entre 3 mois et 6 mois.
- Taux de 15% pour les produits entrés entre 6 mois et 12 mois,
- Taux de 30% pour les produits entrés entre 12 mois et 24 mois,
- Taux de 80% pour les produits entrés depuis plus de 24 mois

Pour les produits « Inactifs », la provision pour dépréciation est constituée selon la règle suivante :

- Taux de 30% pour les produits retirés de la vente depuis moins de 3 mois,
- Taux de 50% pour les produits retirés de la vente entre 3 mois et 6 mois
- Taux de 75% pour les produits retirés de la vente entre 6 mois et 12 mois
- Taux de 90% pour les produits retirés de la vente entre 12 et 24 mois
- Taux de 100% pour les produits retirés de la vente depuis plus de 24 mois.

Pour les produits retirés de la vente mais faisant l'objet d'une reprise par les fournisseurs, la provision est égale à 20% de la valeur de ces produits.

Pour les produits identifiés en destruction et en casse, la provision est égale à 100% de la valeur de ces produits.

Une provision pour démarque est constituée pour couvrir le risque d'écart de stocks entre la date de l'inventaire complet réalisé en cours d'année et la clôture fiscale du 31 décembre. Le calcul est le suivant :
Chiffre d'affaires entre date d'inventaire et 31 décembre multiplié par le taux de démarque constaté lors du précédent inventaire complet – montant réel des écarts sur stock constaté entre ces deux dates.

4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Dans le cadre de la gestion de ses activités, la société est impliquée ou a engagé diverses procédures concernant le droit des marques, les relations avec ses salariés et toutes autres matières inhérentes à ses activités. La société estime que les provisions constituées, au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de la clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

A titre d'information, les dotations pour risques et charges de l'exercice se sont élevées à 33.151 K€..

Les reprises se montent, quant à elles, à 10.615 K€.

Ces dotations et reprises se décomposent de la façon suivante :

Montants exprimés en milliers d'euros

	Solde au 31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Solde au 31/12/2022
Provisions pour renouvellement des baux	2 156	423	0	1 212	1 366
Provisions pour remise en état des magasins	6 063	0	0	1 029	5 035
Provisions pour pertes de change	306	2 038	306	0	2 038
Provisions pour indemnités départs en retraite	3 424	359	111	0	3 672
Provisions pour litiges sociaux	7 322	3 896	2 336	3 854	5 028
Provisions pour impôts	300	0	0	0	300
Provisions programme Cartes de fidélité	1 720	3 594	0	0	5 315
Autres provisions pour risques	4 516	22 840	54	1 714	25 588
Total	25 807	33 151	2 807	7 808	48 342

Les reprises non utilisées à hauteur de 7 808 K€ concernent principalement les provisions pour litiges sociaux (3.854 K€).

Programme de fidélité Sephora

Le programme de fidélité Sephora consiste à envoyer un bon de remise de 10 % (valable 6 mois) à tous clients fidèles ayant capitalisé 150 points ou 4 journées d'achats.

En respect de l'avis 2004-E du comité d'urgence de la réglementation comptable, Sephora constate une provision pour risque sur la base du coût de revient de l'avantage accordé dès l'octroi de ce dernier. La provision est calculée à partir du nombre de points non utilisés et du nombre de bons de réduction émis et non périmés, pondérée d'un coefficient de probabilité d'utilisation.

Le montant au bilan fin 2022 est de 5.315 K€ (contre 1.720 K€ fin 2021).

5. REMISES DE FIN D'ANNEE A RECEVOIR

Les Remises de Fin d'Année à recevoir sont constatées au bilan en diminution du poste Fournisseurs de marchandises.

C – NOTES SUR LE BILAN :

Les chiffres figurant dans les tableaux présentés ci-après sont exprimés en euros.

1. BILAN

1.1 Immobilisations (tableau DGI 2054 cf.ci après)

1.2 Amortissements (tableau DGI 2055 cf.ci après)

1.3 Provisions (tableau DGI 2056 cf.ci après)

1.4 Etat des créances et des Dettes (tableau DGI 2057 cf.ci après)

1.5 Capitaux propres

Le capital social est composé par 26 085 500 actions de 3 euros de valeur nominale.

Montants exprimés en milliers d'euros

Comptes	Solde d'ouverture	Affectation du résultat N-1	Résultat de l'exercice	Dividendes	Amort. dérogatoire	Solde de clôture
Capital	78 257					78 257
Primes d'émission et de fusion	185 097					185 097
Réserves légales	7 826					7 826
Autres réserves	32 968					32 968
Report à nouveau	272 442	-48 125		-90 000		134 317
Résultat de l'exercice	-48 125	48 125	46 067			46 067
TOTAL	528 465	0	46 067	-90 000	0	484 532
Provisions réglementées	66 325				851	67 176
TOTAL CAPITAUX PROPRES	594 790	0	46 067	-90 000	851	551 708

1.6 Produits à recevoir

Montants exprimés en milliers d'euros

	Au 31/12/2022
Clients factures à établir	13 055
Fournisseurs avoirs à recevoir	89 057
Créances sociales et fiscales	316
Créances diverses	33
	102 462

5

IMMOBILISATIONS

DGFR N° 2054 2023

Formulaires obligatoires pour le 1^{er} 1^{er} 1^{er}
du 1^{er} au 31^{er} de l'exercice

Désignation de l'entreprise										SEPHORA SAS										A7 PROVISOIRE										Néant																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
CADRE A										IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice										Aspirations										Comptes de l'actif immobilisé pour l'exercice en cours de l'exercice ou pendant l'exercice										Actif immobilisé, amortissements, plus et moins de pertes et profits																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS										IMMOBILISATIONS									

* Des opérations concernées par ces rubriques, voir données des annexes n° 2012

F¹ EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Cagid Group

Exercice obligatoire article 51 A
Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Désignation de l'entreprise <u>SEPHORA SAS</u>				Néant ☐			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY	3 830	EJ	0	EM		EN 3 830
Fonds commercial	RE		RI		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles	FE	139 498 936	FI	29 201 813	FG	10 380 623	FH 152 308 126
TOTAL I	KK	139 498 766	KM	29 201 813	KN	10 380 623	KO 152 311 956
Terrains	PI		PJ		PK		PL
Constructions	PM		PN		PO		PP
Sur sol propre	PR	178 993 001	PS	13 473 837	PI	10 276 733	PL 182 190 104
Sur sol d'autrui	PV		PW		FX		PI
Immeubles techniques, matériel et outillage industriel	PZ	54 832 536	QV	3 015 653	QB	8 389 188	QC 49 479 002
Autres	QD		QE		QF		QG
Immobilités	QH		QI		QJ		QK
corporelles	QL	113 234 005	QM	8 635 743	QN	15 727 795	QO 100 341 953
	QP		QR		QS		QT
TOTAL II	QI	347 059 602	QV	25 325 232	QW	34 373 715	QX 399 011 119
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	QY	486 558 368	UP	54 527 045	UQ	50 754 338	UR 490 323 075
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilités amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	MY		NZ		MI		NA
Fonds commercial	MY		NR		RI		RV
Autres immobilisations incorporelles	NY	23 808 465	PN		PI		QI -555 295
TOTAL I	RY	23 808 465	RX		SB		SU -555 295
Terrains	QR		Q4		Q6		Q8
Constructions	QR		R2		R4		R6
Sur sol propre	QR		R2		R4		R6
Sur sol d'autrui	QR		R3		S1		S4
Immeubles techniques, matériel et outillage industriel	RS		S7		S9		T2
Autres	RS		T4		T7		T9
Immobilités corporelles	RI		I3		I5		C7
	RI		I3		I5		I5
Matériel de transport	RI		V1		V3		V5
Mat. bureau, matériel informatique, mobilier	RI		V7		W1	392 534	W3 120 151
Emballages récupérables et divers	RI		W5		W1		X1
TOTAL II	XZ		X4		X1	392 534	X8 120 151
Frais d'acquisition de titres de participation	YL	1 286 114					YO 1 286 114
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	YP	25 094 579	YR		YN	392 534	YU 850 989
Total général des virements (NY-NZ-NR)	NY	25 537 264	Total général des virements (NX-NY-NZ)	NY	24 746 294	Total général des virements (NW-NY)	NY 850 989
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
	Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer					ZY		ZY
Primes de remboursement des obligations					SP		SR

* Des reprises peuvent exceptionnellement avoir lieu au cours de l'exercice.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

L'annexe doit être annexée à la
Déclaration des comptesDesignation de l'entreprise SEPHORA SASNeant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des usurements miniers et pétroliers *	1A	1B	1C	1D				
	Provisions pour investissement [art. 237 bis A (I) *	2A	2B	2C	2D				
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3A	3B	3C	3D				
	Amortissements dérogatoires	4A 86 325 452	4B 25 597 284	4C 24 746 294	4D 87 176 421				
	Dotations majorations exceptionnelles de 30 %	5A	5B	5C	5D				
	Provisions pour prêts d'installation [art. 39 quinquiés II du C.G.I.]	6A	6B	6C	6D				
	Autres provisions réglementées (I)	7A	7B	7C	7D				
	TOTAL I	8A 86 325 452	8B 25 597 284	8C 24 746 294	8D 87 176 421				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	9A 2 155 824	9B 422 659	9C 1 212 095	9D 1 366 388				
	Provisions pour garanties données aux clients	10A	10B	10C	10D				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	11A	11B	11C	11D				
	Provisions pour amendes et pénalités	12A	12B	12C	12D				
	Provisions pour pertes de change	13A 305 550	13B 2 037 680	13C 305 550	13D 2 037 680				
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	14A 3 424 313	14B 359 003	14C 105 841	14D 3 677 475				
	Provisions pour impôts (I)	15A 300 000	15B 0	15C 0	15D 300 000				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	16A 5 083 481	16B 72 819	16C 1 101 490	16D 5 034 750				
	Provisions pour gros entretien et grandes réparations	17A	17B	17C	17D				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur contrats à payer *	18A	18B 0	18C 0	18D 0				
	Autres provisions pour risques et charges (I)	19A 13 557 635	19B 32 383 614	19C 10 015 682	19D 35 925 427				
	TOTAL II	20A 25 806 842	20B 35 275 775	20C 12 740 657	20D 48 341 760				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	incorporelles 21A 3 837 846	21B 8 409 517	21C 5 488 472	21D 6 760 891				
		corporelles 22A 3 395 916	22B 3 924 780	22C 3 395 916	22D 3 924 780				
		titres mis en équivalence 23A	23B	23C	23D				
		titres de participation autres immobilis- ations financières (I) *	24A 158 037 785	24B 0	24C 25 638 757	24D 132 399 007			
	Sur stocks et en cours	25A 186 839 094	25B 0	25C 186 839 094	25D 0				
		26A 17 542 615	26B 24 163 088	26C 16 913 270	26D 24 792 427				
	Sur comptes clients	27A 373 354	27B 581 357	27C 250 316	27D 704 390				
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	28A 917 575	28B 1 169 905	28C 1 417 575	28D 669 905				
	TOTAL III	29A 371 004 187	29B 38 249 649	29C 240 001 408	29D 169 251 407				
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	30A 463 136 481	30B 99 121 688	30C 277 488 560	30D 284 769 589				
Donc dotations et reprises	d'exploitation	31A	31B 60 447 628	31C 39 227 460	31D				
	financières	32A	32B 210 281	32C 213 514 799	32D				
	exceptionnelles	33A	33B 38 463 799	33C 24 746 294	33D				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						34A	34B	34C	34D

Titrés mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 31 II de l'annexe III du C.G.I.

* Des options sont autorisées sous réserve que les données de l'exercice 2012

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGRH N° 2057 2023

Exercice obligatoire jusqu'à 50 K
de chiffre d'affaires des entreprises

Désignation de l'entreprise		SÉPHORA SAS		Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	
				A 1 an ou plus 2	
				A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	11	4 279 452	11	4 279 452
	Prêts (1) (2)	12		12	
	Autres immobilisations financières	13	10 075 404	13	6 743 124
					3 332 280
	Créances douteuses ou litigieuses	14			
	Autres créances clients	15	159 705 187		159 705 187
	Créance représentative de titres (Prêts sur titres remis en gage ou en nantissement)	16			
	Personnel et comptes rattachés	17	88 430		73 530
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18	191 241		191 241
	État et autres collectivités publiques	19	0		0
	Impôts sur les bénéfices	20	0		0
	Taxe sur la valeur ajoutée	21	8 038 456		8 038 456
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	22	125 084		125 084
	Divers	23	0		0
	Groupe et associés (2)	24	43 153 150		43 153 150
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	25	110 217 387		110 217 387	
Charges constatées d'avance	26	6 372 956		6 372 956	
TOTAUX		27	342 246 742	28	338 839 567
		29		30	3 347 180
REVENUS	(1) Montant des Prêts accordés en cours d'exercice	31		32	
	(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice	33		34	
	(3) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	35		36	
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	
				A 1 an ou plus 2	
				A plus d'1 an et 5 ans ou plus 3	
				A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		37			
Autres emprunts obligataires (1)		38			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		39	204 654		204 654
à 1 an maximum à l'origine		40			
à plus d'1 an à l'origine		41			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		42	152 000 000		152 000 000
Fournisseurs et comptes rattachés		43	312 442 661		312 442 661
Personnel et comptes rattachés		44	53 182 297		53 182 297
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		45	30 431 052		30 431 052
État et autres collectivités publiques		46	1 327		1 327
Impôts sur les bénéfices		47	22 779 529		22 779 529
Taxe sur la valeur ajoutée		48			
Obligations cautionnées		49			
Autres impôts, taxes et assimilés		50	8 262 742		8 262 742
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		51	29 426 522		29 426 522
Groupe et associés (2)		52	233 840 662		233 840 662
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		53	44 545 939		44 545 939
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en gage		54			
Produits constatés d'avance		55	9 662 327		9 662 327
TOTAUX		56	896 779 710	57	744 779 710
		58		59	152 000 000
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	60	204 654	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)	61
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	62	205 623		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Copied Group

1.7 Charges à payer

Montants exprimés en milliers d'euros

	Au 31/12/2022
Clients avoirs à établir	12 815
Charge à payer sur perte de change	0
Dettes sociales et fiscales	78 469
Dettes diverses	0
Fournisseurs factures non parvenues	95 884
Fournisseurs immobilisations factures non parvenues	20 747
Intérêt comptes courants et comptes bancaires	497
Intérêt sur emprunts	0
	208 411

1.8 Produits et charges imputables à un autre exercice

Montants exprimés en milliers d'euros

	Au 31/12/2022
Charges constatées d'avance (*)	6 373
Produits constatés d'avance (**)	9 662

(*) Les charges constatées d'avance concernent principalement l'étalement de droits d'entrée (baux), d'assurance et de maintenance informatique.

(**) Les produits constatés d'avance concernent essentiellement des participations aux travaux reçus de nos bailleurs.

D. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1.1 Chiffre d'affaires

En milliers d'euros

INTITULES	VENTES DE MARCHANDISES	PRESTATIONS DE SERVICES (*)	Total
France	1 298 155	57 309	1 355 465
Export et CE	324 093	115 312	439 405
	1 622 249	172 621	1 794 870

Les prestations de services sont majoritairement constituées de royalties, de management fees et de prestations logistiques facturées aux filiales.

On y trouve également des refacturations médias et animations aux différentes marques.

SEPHORA

Société par actions simplifiée

41, rue Ybry

92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

SEPHORA

Société par actions simplifiée

41, rue Ybry

92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associé unique de la société SEPHORA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SEPHORA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 7 juin 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Bénédicte SABADIE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 23 JUIN 2023**

[...]

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, du rapport de gestion présenté par le Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites et résumées dans ces rapports, et desquels il résulte pour ledit exercice **un bénéfice net de 46 067 140,62 euros**.

Il donne en conséquence quitus aux précédents présidents pour leur gestion de la Société durant l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter et de répartir le **résultat bénéficiaire** de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui s'élève à :

Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022	46 067 140,62 €
Report à nouveau créditeur	134 317 028,65 €
Montant total distribuable	<u>180 384 169,27 €</u>

De la manière suivante :

Affectation en totalité au compte Report à nouveau	
Dont le solde créditeur sera porté à	<u>180 384 169,27 €.</u>

L'Associé Unique prend acte de ce que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions composant le capital social	Dividende brut versé ¹
2019	26 085 500	6,44 €
2020	26 085 500	3,58 €
2021	26 085 500	3,45 €

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[...]

Extrait certifié conforme par le Président

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président – M. Guillaume MOTTE

¹ Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires

